

CHAMPIONNAT DE BORDEAUX 2019

RÈGLEMENT DU TOURNOI

ARTICLE 1 GÉNÉRALITÉS

BORDEAUX ASPOM ÉCHECS organise
LE 52^{ème} CHAMPIONNAT DE BORDEAUX
du JEUDI 30 MAI 2019 au DIMANCHE 02 JUIN 2019

dans la salle du restaurant d'entreprise SNCF
(nouvel accès, face au 96, rue Amédée-Saint-Germain 33800 BORDEAUX)
mise à disposition par le **Comité d'Établissement Régional des Cheminots** de Bordeaux

ARTICLE 2 RÈGLEMENTS APPLIQUÉS

- Les termes "joueur" et "licencié" doivent s'entendre ci-après au féminin comme au masculin.
- Les règles du jeu sont les dernières en date de la FIDE figurant dans le Livre de l'Arbitre:
<file:///D:/ECHECS/LA/201901-LA.pdf>
- Les joueurs s'engagent à respecter la Charte du joueur d'Échecs :
<http://www.echecs.asso.fr/LivreArbitre/Charte.pdf>
- Le tournoi est réservé exclusivement aux licenciés A de la FFE ainsi qu'aux joueurs étrangers possédant un identifiant FIDE.
- Les appariements sont réalisés selon les règles du système Suisse (règles FIDE C.04).
- Possibilité de prendre deux « bye » jusqu'à la ronde 7 comprise, à condition de prévenir l'arbitre avant la publication des appariements. Le joueur est crédité de ½ point.

ARTICLE 3 HORAIRES

- inscriptions sur place: jeudi 30 05 2019 de 08 h 30 à 09 h 45
 - Clôture des inscriptions: d° à 09 h 45
 - Affichage des appariements ronde 1 d° à 09 h 55
heure limite avant forfait (FIDE 6.6 a)
- | | | | | |
|---------|----------|------------|---------|-------|
| RONDE 1 | JEUDI | 30 05 2019 | 10 H 00 | 11h00 |
| RONDE 2 | JEUDI | 30 05 2019 | 14 H 30 | 15h30 |
| RONDE 3 | VENDREDI | 31 05 2019 | 10 H 00 | 11h00 |
| RONDE 4 | VENDREDI | 31 05 2019 | 14 H 30 | 15h30 |
| RONDE 5 | SAMEDI | 01 06 2019 | 09 H 30 | 10h30 |
| RONDE 6 | SAMEDI | 01 06 2019 | 13 H 30 | 14h30 |
| RONDE 7 | SAMEDI | 01 06 2019 | 17 H 30 | 18h30 |
| RONDE 8 | DIMANCHE | 02 06 2019 | 09 H 30 | 10h30 |
| RONDE 9 | DIMANCHE | 02 06 2019 | 13 H 30 | 14h30 |
- Remise des prix le DIMANCHE à 18 h 30 dans cette même salle.

ARTICLE 4 CADENCE

1h30' et 30 s/coup.

on considérera qu'un joueur absent 60 minutes après le début de la ronde sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés

ARTICLE 5 DROITS D'INSCRIPTION

PAR CHÈQUE BANCAIRE RECU AVANT LE MARDI 19 02 2019 :

RÈGLEMENT SUR PLACE	Séniors:	30 €	Jeunes(<18 ans) et féminines	:20 €
	=	45 €	=	30 €

30% de réduction pour les joueurs renonçant à tout prix (30/14)

25% de réduction pour chaque groupe de 4 joueurs d'un même club (hors CUB), payant plein tarif

Gratuit pour les joueurs titrés ou elo>=2300.

Licence A sur place : >=Séniors : 60 €, <18 ans : 27 €, <14 ans 17€, < 12 : 15 €
rappel (part fédérale : 49, 25, 15.5, 13.5)

ARTICLE 6 DÉPARTAGES

Le départage des ex-æquo sera réalisé en appliquant successivement les systèmes suivants, dans cet ordre:

- 1 - Buchholz tronqué
- 2 – Cumulatif
- 3 – Nombre de victoires

ARTICLE 7 PRIX

Classement général

Prix garantis en caractères gras

prix non cumulables – les prix non garantis sont calculés sur base de plus de 60 joueurs au tarif plein

1^{er} **400 € garantis**

Les prix et catégories seront affichés lors de la troisième ronde

Par catégories:		<2000	<1800	<1600
Garantis	1 ^{er}	70€	70€	70€

Les autres prix seront affichés après la 4^{ème} ronde

1^{ère} féminine (si au moins 4 participantes): **40 €**

1^{er} vétéran (si au moins 4 vétérans participants) : **40 €**

ARTICLE 8 ARBITRAGE

Arbitre principal: Alain Sallette, AE1 alain.sallette@neuf.fr

ARTICLE 9 DIVERS

- Les joueurs sont autorisés à détenir dans l'espace de jeu, un téléphone portable éteint et posé sur la table de jeu. **La manipulation d'un téléphone et son transport sont interdits durant la partie.**
- Toute contravention sera sanctionnée par la perte de la partie, l'adversaire gagnera.
- Prix symboliques aux meilleures perfs jeunes et adultes à chaque ronde.
- Interdiction de fumer à l'intérieur du bâtiment.

ARTICLE 12 ENGAGEMENT

Tous les participants s'engagent, en s'inscrivant, à respecter le présent règlement et la Charte du Joueur d'Échecs : <http://www.echecs.asso.fr/LivreArbitre/Charte.pdf>.

Toute infraction à la Charte sera considérée comme une infraction aux Règles du jeu, pourra faire l'objet d'avertissements, de pénalités, etc...

L'organisateur et arbitre,

alain.sallette@neuf.fr

Alain Sallette

